



Travaux Port de Javel : une réhabilitation CAP compatible

La réhabilitation du port de Javel (Paris 15^e) s'inscrit dans la continuité d'une démarche menée de longue date : dès 2017, HAROPA PORT, la Ville de Paris et les acteurs des filières BTP et produits valorisables signaient la première édition de la Charte d'Amélioration des Ports (CAP) pour une meilleure insertion des ports dans la ville.

Publié le 24/04/2024 - Mis à jour le 7/06/2024



©HAROPA PORT / Laurent Guichardon

Pour réaliser ses travaux de réhabilitation du port, HAROPA PORT a ainsi concilié la **préservation de son activité économique** avec la **création d'un espace de vie et de loisirs ouvert au grand public**, grâce à la mise en place d'aménagements de qualité. **Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la Charte d'Amélioration des Ports (CAP), lancée dès 2017.**

Dans le prolongement de cet accord, **les mairies des 15^e et 16^e arrondissement de Paris ont signé, en 2023, une Charte d'usages sur les ports** avec HAROPA PORT, les riverains, les associations locales et les entreprises concernées.

Destinée à favoriser le « bien-vivre ensemble », elle engage l'ensemble des acteurs autour de thématiques concrètes, permettant de rendre les espaces accueillants pour tous : usages, cadre de vie, circulations, réduction des nuisances, propreté....

Afin de veiller à sa bonne mise en pratique, un **Conseil de la Charte** se réunit plusieurs fois par an pour dresser un état des lieux des engagements pris.

Montant des travaux réalisés par HAROPA PORT : près de 7 M€ HT

Le saviez-vous ?

En 2023, 158 audits dont 11 audits inopinés ont été réalisés ; 3 nouvelles entreprises ont rejoint CAP. Une nouvelle édition du guide des bonnes pratiques vient de paraître. Il présente sous forme d'abécédaire des actions concrètes menées par les ports franciliens et leurs acteurs économiques.



71, quai Colbert, 76600 Le Havre

02 79 18 05 00